



MUNICIPALITÉ
**NOTRE-DAME
DU-PORTAGE**



MOT DU CONSEIL

Par Vincent More, maire



Chères Portageoises,
Chers Portageois,

Au nom du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2023.

L'abondance de neige à cette période-ci permet à toutes et tous de profiter du dehors et de jouir de notre merveilleux milieu de vie.

Le 18 février prochain, la municipalité organise le tant attendu Défi plein-air. Soyez des nôtres puisque cette activité se veut un moment pour se rassembler et avoir du plaisir ensemble. La programmation de la journée est détaillée à l'intérieur du journal et sur nos réseaux sociaux.

La municipalité a grandement amélioré sa façon de tracer les pistes de ski de fond. Vous êtes donc invités à venir en profiter. La location de skis et de raquettes est gratuite la journée du Défi plein air pour les citoyen.nes, ainsi que le souper des conseillers.

Le comité environnement a eu une excellente idée en demandant aux citoyen.nes d'apporter leurs vieilles guirlandes de Noël pour les recycler. Un grand nombre a été rapporté. Merci au comité environnement et à ceux et celles qui se préoccupent de leur environnement.

Vincent More, maire

DÉFI PLEIN AIR

Chalet des sports, 200 côte de la Mer

18 FÉVRIER 2023



Pour info : 418 862-9163, poste 221



Programmation à l'intérieur

ATTENTION

LA MUNICIPALITÉ
N'OFFRIRA PAS DE
SERVICE DE GARDE
DURANT LA SEMAINE DE
RELÂCHE 2023



SÉANCE DU CONSEIL : 6 FÉVRIER

La séance s'est tenue en présentiel au 200, côte de la Mer, **lundi 6 février à 19 h 30**. Les points suivants ont été abordés :

- Adoption du projet de Règlement de concordance no 2023-02-436 modifiant le règlement de zonage;
- Adoption du Règlement no 2023-01-435 décrétant un emprunt de 933 530 \$ pour la rénovation et agrandissement du bureau municipal et autres immobilisations;
- Demande d'assistance financière au Fonds de rayonnement des régions, volet 2, de la MRC de Rivière-du-Loup : projet de piste de vélos de montagne

BUDGET 2023

Le budget 2023 a été adopté le 19 décembre dernier en séance extraordinaire. Les taxes sont en hausse de 5,54%, les dépenses sont passées de 3 034 245 \$ (2022) à 3 234 784 \$ (2023). La hausse s'explique par une hausse généralisée de tous les postes de dépenses notamment la hausse du coût de la collecte des matières résiduelles (transport et traitement), la hausse des quotes-parts de la MRC, la hausse des fournisseurs due notamment à la hausse du carburant depuis un an ainsi qu'une hausse des salaires des employés.

Le budget est disponible sur le site Internet de la municipalité sous le lien suivant :

http://municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca/documents/pdf/2022/2023_comptes_de_taxes_-_v_web.pdf

La version papier du budget est disponible sur demande au bureau municipal.

Une action possible pour diminuer les hausses de taxes futures serait de bien diviser nos déchets pour les matières compostables (bac brun) et le recyclage (bac bleu), car plus les ordures (bac noir) sont lourdes, plus il faut payer pour l'enfouissement et le transport. Ces frais de déchets ne sont aucunement compensés par le gouvernement, seuls le recyclage et les matières compostables sont compensés par des subventions généreuses. Alors, il est du devoir de tous de ne pas mettre dans le bac noir ce qui peut se mettre dans le bac bleu ou le bac brun. Ce serait une bonne façon de diminuer les taxes en 2024 pour le bonheur de tous!

Diminuer nos déchets : un défi collectif en adoptant les règles des 4R: réparons, réutilisons, recyclons et réduisons.

URBANISME : AVIS PUBLIC

Le 6 février 2023, le Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le *projet de règlement de concordance numéro 2023-02-436 modifiant le règlement de zonage*. Une assemblée publique de consultation sur ce projet sera tenue le 13 mars 2023 à 19h à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage. Durant cette assemblée, des représentants de la municipalité expliqueront le projet de règlement et ses conséquences en matière d'urbanisme et entendront les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Ce projet concerne deux zones industrielles et une zone forestière situées au sud de l'autoroute 20, le long de la côte de la Mer. Il ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'adoption de ce projet est rendue nécessaire en raison de l'entrée en vigueur le 21 décembre 2022 du « *règlement de remplacement numéro 271-21 modifiant le règlement numéro 260-19 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup visant à modifier les affectations industrielles et forestières sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et plus particulièrement sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage* ».

Une copie du projet de règlement de concordance peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau, ou encore, sur le site internet de la Municipalité www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca, sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements ».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 7^e jour du mois de février 2023.

Line Petitclerc

Directrice générale et greffière-trésorière

418 862-9163 poste 222

directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DE TAXE

VOS COMPTES DE TAXE 2023 ONT ÉTÉ ENVOYÉS LE 31 JANVIER.

Vos comptes de taxes de plus de 300 \$ sont payables en trois versements, répartis selon les trois échéances suivantes :

Versement	Date d'échéance
1 ^{er} versement	2 mars 2023
2 ^e versement	29 juin 2023
3 ^e versement	31 août 2023

ATTENTION!



AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 6 février 2023, le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage a adopté le règlement no 2023-01-435 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 933 530 \$ pour la rénovation et l'agrandissement du bureau municipal pour y loger la bibliothèque ainsi que pour l'achat d'un nouveau serveur informatique.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2023-01-435 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 15 février 2023 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage situé au 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2023-01-435 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 117. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2023-01-435 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 15 février 2023 au bureau municipal situé au 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et 13h à 16h30, les vendredis de 8h30 à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

7. Toute personne qui, le 6 février 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 6 février 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 7^e jour du mois de février 2023.

Line Petitclerc, greffière -trésorière

COMITÉ SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE

Le comité poursuit ses travaux. Il est maintenant complet avec l'arrivée de Nicolas Marier, architecte et nouveau résident (une belle façon de s'impliquer dans son nouveau milieu) qui a une bonne expérience des transformations de bâtiments.



Nous avons commencé à nous donner un plan de travail, regarder ce qui se passe ailleurs. À cet effet, nous lisons évidemment différents documents, mais assistons également aux webinaires du Conseil du patrimoine religieux du Québec qui portent beaucoup sur la préservation des églises dans un contexte de transformation.

Par ailleurs, nous visiterons prochainement certaines églises des environs qui ont été transformées.

Nous avons reçu 4 propositions de citoyen.nes et nous les analyserons. Nous tiendrons une assemblée de consultation au printemps.

Entretemps, si vous avez des suggestions, envoyez-nous-les par courriel à ndportage@videotron.ca.

Michel Samson,
pour le comité

CHRONIQUE ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION À LA SOURCE

Saviez-vous que lorsque vous réduisez votre consommation et votre production de déchets, vous contribuez à diminuer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'enfouissement de matières résiduelles?

C'est ce qu'on appelle la réduction à la source et c'est le premier et le plus important des **3R** (réduction à la source, réemploi, recyclage).

Pourquoi? C'est simple : le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas.

Découvrez ici comment réduire à la source, en quoi ce geste est essentiel, ainsi que des conseils pratiques pour l'appliquer au quotidien.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/reduire-a-la-source/>

AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

Vous avez un bâtiment ancien ayant une forte valeur patrimoniale et votre bâtiment se situe dans le secteur faisant l'objet du règlement sur les PIIA (plans d'implantation et d'intégration architecturale) de la Municipalité? ¹

Vous souhaitez restaurer votre bâtiment en conservant et en mettant en valeur l'architecture ancienne de votre bâtiment?

Vous pourriez être admissible à une aide financière pour des travaux de restauration des composantes architecturales caractéristiques d'intérêt des façades (principales et latérales) et de la toiture de votre bâtiment.

La période pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme territorial d'aide à la restauration patrimoniale* s'étendra du **10 février au 10 avril 2023**.

Pour l'année 2023, une somme totale de 25 000 \$ sera disponible pour réaliser un ou des projets de restauration sur le territoire de la municipalité. Cette somme proviendra du ministère de la Culture et des Communications et de la Municipalité.

Ce programme est rendu possible grâce la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, en vertu du *Programme soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, et ce, en collaboration avec la MRC de Rivière-du-Loup.

Pour plus d'information sur le programme, visitez le site internet de la municipalité www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca sous l'onglet Espace citoyen / Programme patrimonial ou écrivez-nous à l'adresse courriel :

programme_patrimonial@notre-dame-du-portage.ca. Vous pouvez aussi nous laisser un message au 418 862-9163, poste 233.

¹ Les bâtiments admissibles sont situés sur la route du Fleuve aux adresses suivantes : 265, 293, 299, 319, 321, 327, 331, 335, 395, 397, 399, 400, 407, 440, 445, 453, 455, 467, 471, 479, 497, 500, 502, 508, 512, 513, 516, 518, 523, 531, 537, 553, 559, 573, 574, 595, 657, 660, 662, 671, 766, 780, 836 et 900. Ils ont une forte valeur patrimoniale d'après deux études réalisées sur le sujet.



TOITURE ENNEIGÉE

Le saviez-vous?

Vous êtes responsable d'enlever la neige sur votre toiture.

Le danger que cette neige tombe par temps doux et blesse quelqu'un au passage est bien réel, surtout si vous habitez en bordure d'une rue ou d'une route.



ENTRETIEN DES ISSUES

Lorsque l'hiver s'installe, les accumulations de neige peuvent nuire à l'évacuation en cas d'urgence. Sachez que votre responsabilité en tant qu'individu, est de veiller à votre sécurité avant tout.

Voici **quelques conseils** qui pourraient vous aider en période hivernale.

- Maintenir les issues de secours de votre maison bien dégagées;
- S'assurer que les fenêtres du sous-sol et les margelles soient libres;
- Garder un corridor dégagé pour permettre d'accéder à votre bâtiment;
- Si vous êtes propriétaire de multilogements, vous devez déneiger toutes les issues de vos locataires.

Dans tous les cas, le déneigement doit permettre un accès jusqu'à la voie publique. Le règlement relatif à la prévention incendie de votre municipalité indique que la glace et la neige doivent être enlevées afin de permettre l'évacuation sécuritaire des occupants, et ce, du bâtiment jusqu'à la voie publique.

Pour information, communiquer au 418 867-6691 pour rejoindre votre Service de sécurité incendie.

PENSONS PRÉVENTION!



INSCRIPTION MATERNELLE 4 ET 5 ANS

Inscription à la maternelle 4 ans

et 5 ans pour l'année scolaire 2023-2024 / Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, école primaire de Notre-Dame-du Portage et Les Pèlerins.



Les inscriptions à la maternelle 4 ans et 5 ans se dérouleront du **1^{er} au 24 février 2023**. Les élèves admis sont ceux qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2023.

L'inscription en ligne sur le site du Centre de services scolaire doit être faite pour les élèves qui ne fréquentent pas un établissement scolaire en 2022-2023.

PROCÉDURE D'ADMISSION

Pour les nouveaux élèves qui fréquenteront le préscolaire 4 ans ou le préscolaire 5 ans en 2023-2024;

Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du centre de services scolaire en 2023-2024 :

Vous devez procéder à l'admission de votre enfant en vous rendant sur le site du centre de services scolaire : <https://www.csskamouloup.gouv.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/>

De plus, les parents devront s'assurer d'avoir les documents énumérés ci-dessous au moment de se présenter à l'école :

- Enfants nés au Québec : l'ORIGINAL du certificat de naissance (grand format) émis par le directeur de l'État civil ou tout autre document reconnu par le Ministère;
- Enfants nés au Canada, hors Québec : l'ORIGINAL du certificat de naissance (mentionnant le nom des parents);
- Enfants nés à l'extérieur du Canada : acte de naissance et une preuve de sa citoyenneté canadienne ou de sa résidence permanente ou de son exemption;
- Tous les documents pertinents en lien avec les besoins particuliers de votre enfant;
- Le DERNIER BULLETIN de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

Si vous connaissez de nouveaux arrivants, de nouvelles familles, n'hésitez pas à leur fournir cette information.

PROJETS SÉLECTIONNÉS

SUITE À LA CLASSIQUE DE GOLF DES BARLETTES ET LEURS AMIS QUI A EU LIEU LE 17 SEPTEMBRE 2022,



Le comité organisateur a sollicité des projets dans la communauté de Notre-Dame-du-Portage pour distribuer un montant de \$ 4 222 pour des projets communautaires, éducatifs, sportifs ou artistiques.

Un comité a été constitué pour analyser et recommander des projets selon les objectifs et les critères annoncés. Nous désirons vous informer des projets qui ont été sélectionnés, compte tenu du montant disponible.

- **Visites du Centre d'interprétation du Chemin du Portage**
Ce projet est parrainé par Patrimoine et Culture du Portage et vise à faire connaître, aux élèves de niveau primaire, le nouveau Centre d'interprétation localisé à la Petite École de l'Anse de Notre-Dame-du-Portage.
- **Échiquiers au quai**
Ce projet est parrainé par la Corporation portageoise de développement et a été présenté par Dominique Pelletier-Lesage et autres collaborateurs. L'objectif est de faire l'acquisition et l'installation de jeux d'échecs sur les tables à pique-nique à quelques endroits, dont le quai.
- **Contribution au Fonds Noël-Lizotte**
Cette contribution sera administrée par Patrimoine et Culture du Portage. Les objectifs de ce fonds visent principalement à supporter les familles portageoises vivant des difficultés en apportant une aide ponctuelle et personnalisée.

Au cours des prochains mois, ces projets se réaliseront et nous vous reviendrons au moment de leur lancement.

Je désire remercier Gabrielle Lavoie-Lévesque et Michel Roy pour leur collaboration.

Pierre Dion
Organisateur Classique des Barlettes et leurs amis



PATRIMOINE ET CULTURE

CAFÉ-RENCONTRE-AVENTURES

Sacristie de l'église de Notre-Dame-du-Portage

Patrimoine et Culture du Portage vous propose **quatre belles rencontres avec quatre femmes** qui ont fait des voyages quelque peu différents :

- **Bolivie**
- **Thaïlande**
- **Afrique du Sud**
- **Traverser le désert du Maroc et dormir à la belle étoile dans le désert**

Tout en sirotant un café, ces rencontres auront lieu le dimanche après-midi à 14 h, dans la sacristie de l'église de Notre-Dame-du-Portage. Le premier café-rencontre sera dimanche le **26 février avec Pascale Brouillette** qui nous parlera de son voyage humanitaire en tant que physiothérapeute en Bolivie.

Entrée gratuite. Pour information: 418-862-3995.

Suzette de Rome, pour Patrimoine et Culture



ATELIERS HABILITÉS EN HOCKEY

TU AS ENTRE 8 ET 12 ANS ?
TU AS LE GOÛT D'AMÉLIORER TES HABILITÉS
EN PATIN ET JOUER AU HOCKEY DE FAÇON
AMICALE ?



Inscris-toi à la **Session de 3 cours** donnée par deux jeunes des **Albatros** de RDL.

OÙ : Patinoire Chalet des sports de NDDP au 200, côte de la Mer
QUAND : Mardi 18h30 à 19h30 (Début le 14 février 2023)

Places limitées à 10 personnes
C'est gratuit !

Pour information : 418-605-9252

DÉFI PLEIN AIR

18 février 2023



Location gratuite
de ski de fond et
raquettes pour les
résidents de Notre-
Dame-du-Portage

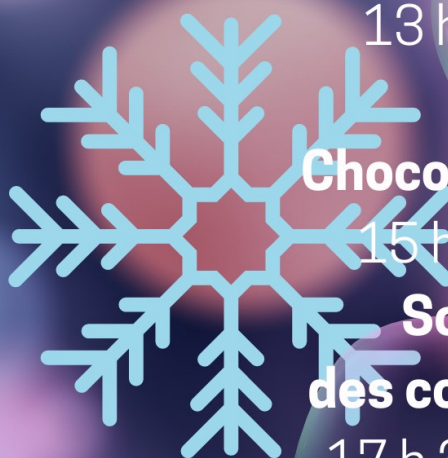


Pétanque

Inscription :
Hélène St-Pierre
418 862-3995

Hockey familial

13 h à 15 h



Chocolat chaud

15 h à 16 h

Souper des conseillers

17 h 30 à 20 h
(gratuit pour les
résidents)

DISCO PATIN

16 h à 18 h

FEU DE JOIE

20 h à 22 h



INFO : 418 862-9163, POSTE 221

FÉVRIER 2023

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	4
5	6 CM	7	8	9	10	11
12	13 CCU	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26 Bolivie	27	28				

MARS 2023

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13 CM CCU	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Ordures ménagères



Bibliothèque



Défi plein air /souper des conseillers

Matières recyclables



Conseil municipal

Matières organiques



Dépôt des demandes

Bolivie

Café-rencontre aventure

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, route de la Montagne

Notre-Dame-Du-Portage (Québec) G0L 1Y0

Tél. : 418 862-9163 Fax. : 418 862-5240



municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca

Municipalité Notre Dame du Portage

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

(édifice municipal, 560, route de la Montagne)

Mardi de 13 h à 14 h

Samedi de 10 h 30 à 12 h

Pour demander un titre précis :

- par courriel à biblio.portage@crsdp.net ;
- par téléphone au 418 862-9163, poste 260 ou poste 221 à la réception de la municipalité durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Madeline Lepage, responsable : 418 862-4670

Il est maintenant possible d'emprunter des **livres audio** à votre bibliothèque. Rendez-vous sur : <https://www.reseaubibliobsl.qc.ca/> et choisir **Je lis numérique**, puis allez cliquer sur le bouton **Collection**. À gauche vous verrez livres audio.



Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque : étant donné le peu d'achalandage, veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée le mercredi soir, pour les mois de février et mars 2023. Accommodement possible en téléphonant au 418-862-4670.

HORAIRE

BUREAU MUNICIPAL

LUNDI, MERCREDI et JEUDI
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

MARDI FERMÉ AU PUBLIC
VENDREDI 8 h 30 à midi

RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-9163

Directrice générale/greffière-trésorière, Line Petitclerc	p. 222
Greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron	p. 224
Secrétaire-réceptionniste, commis-comptable, Rachel Bolduc	p. 221
Adjointe administrative et aux communications, Lise Lavoie	p. 229
Inspectrice municipale, Stéphanie Cyr-Massé	p. 223
Coord. entretien, parcs, bâtiments, voirie, Fernand Dumont	p. 227
Coord. projets, parcs, bâtiments, voirie, Keven Desjardins	p. 235
Coord. aménagement, urbanisme et dév. Benoit Rheault	p. 233
Loisirs, culture et vie communautaire, Alexis Malo-Leroux	p. 225
Bibliothèque, Madeline Lepage	p. 260
Chalet des sports	418 605-9252



Bureau de poste :
512, route du Fleuve

418 860-2385